

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION REGIONALE DE TUNIS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
Travaux de construction de l'échangeur RN5E
(Sortie ouest) - RR 39E1 dans le gouvernorat de Tunis
DATE DE L'AVIS: 12/09/2017
A.O.I. N° 11/2017

1- La Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire de Tunis lance un appel d'offres ouvert à la concurrence nationale et internationale pour les Travaux de construction de l'échangeur RN5E (Sortie ouest) - RR 39E1 dans le gouvernorat de Tunis.

2- La Banque Européenne d'Investissement a été sollicitée pour le financement de ces travaux.

3- Sont autorisés à participer à cet appel d'offres.

3.1- Les entreprises ou groupements solidaires d'entreprises étrangères, spécialisées et qualifiées dans les travaux routiers et les travaux d'ouvrages d'art.

3.2- Les entreprises tunisiennes participant:

i- A titre individuel: dans ce cas, il est requis les agréments suivants: activité route et spécialité R3: ouvrages d'art, catégorie 5 et plus. Et activité: route, spécialité R0, entreprise générale, catégorie 5 et plus.

ii- En groupement solidaire d'entreprises tunisiennes: A ce titre, il est exigé du groupement de réunir les deux agréments R3: ouvrage d'art catégorie 5 et plus et R0: entreprises générales, catégorie 5 et plus.

Dans ce cas il est requis du chef de file l'agrément R3 - Catégorie 5 et plus.

3.3- et les groupements qui peuvent en résulter entre les candidats désignés au 3.1 et 3.2 ci-dessus.

4- Les candidats répondant aux conditions ci-dessus, peuvent recevoir toutes les informations concernant le projet et retirer les dossiers d'appel d'offres à l'adresse suivante: Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire de Tunis: 11 Avenue Charles Nicole - 1082 - Tunis, à partir de la 1ère publication de cet avis.

5- Le retrait des dossiers d'appel d'offres se fera moyennant le paiement d'un montant forfaitaire, non remboursable, fixé à Cinq cents (500) dinars tunisiens.

Il sera procédé au versement de cette somme au compte postal CCP n° 623-45, au nom de Monsieur le Régisseur des recettes de la Direction Générale des Ponts et chaussées.

6- Les offres devront être présentées en un original et deux copies. Elles doivent être établies conformément aux conditions définies dans le dossier d'appel d'offres et doivent comporter tous les documents et renseignements exigés et particulièrement, les pièces administratives (attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur, certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale, certificat de non-faillite - de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaire non résidents en Tunisie, extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie, déclaration de non-influence et le cautionnement provisoire d'un montant forfaitaire égale à cent cinquante mille (150.000,000) dinars tunisiens.

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Ces offres doivent être placées dans une enveloppe extérieure scellée, fermée portant uniquement le libellé de l'appel d'offres en caractères rouges: «Appel d'offres international n° 11/2017 pour les Travaux de construction de l'échangeur RN5E

(Sortie ouest) - RR 39E1 dans le gouvernorat de Tunis».

7- Les offres doivent être adressées par voie postale (par Rapid-poste) à l'adresse indiquée au paragraphe 4 ci-dessus ou peuvent être remises directement au bureau d'ordre de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire de Tunis avec accusé de réception.

La date limite de réception des offres est fixée pour le 01/11/2017 à dix (10) heures. Le cachet du bureau d'ordre de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire de Tunis faisant foi. Toute offre parvenue après ce délai (date et heure) sera rejetée.

8- L'ouverture des plis techniques aura lieu le 01/11/2017 à 10h30 en séance publique, à la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire de Tunis: 11 Avenue Charles Nicole - 1082 - Tunis, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

9- La qualification technique des soumissionnaires est déterminée sur la base des critères suivants:

Critère n° 1: Expérience générale.

Critère 1-1: Chiffres d'affaires

Le candidat doit fournir les montants des chiffres d'affaires totaux annuels pendant la période 2012-2016 et avoir réalisé un chiffre d'affaire total annuel moyen pour les travaux de construction commencés et achevés pendant la période considérée supérieure ou égale à 15 millions de dinars tunisiens hors TVA (15 MDT HTVA).

Critère 1-2: L'entreprise doit justifier avoir réalisé entre le 1er janvier 2006 et la date limite de réception des offres au moins les projets suivants:

- Un (1) projet relatif aux travaux de construction d'autoroute ou de voies express ou de voies structurantes ou de routes neuves (à l'exception des pistes agricoles, voies communales, réhabilitation de routes et comblement de lacunes) ou doublement de route classées, d'un montant supérieur ou égal à 10 millions de dinars tunisiens.

Et

- deux (02) ouvrages d'art en viaduc de type pont dalle en béton précontraint ou en béton armé de longueur totale (cumulée) supérieure ou égale à: 200 ml (non compris les ouvrages des rampes d'accès) liés ou non à un projet routier.

Ou

Les travaux d'un échangeur d'un montant supérieur ou égal à 12 millions de dinars.

Critère n° 2: Moyens en personnel

Le soumissionnaire devra présenter dans son offre un engagement non nominatif pour le personnel minimum à mettre à la disposition du chantier incluant le personnel d'encadrement et d'exécution Cf. Tableau indiqué au CAO.

Critère n° 3: Moyens et matériels.

Au titre de ce critère, le soumissionnaire devra présenter dans son offre un engagement de mettre à la disposition du chantier le matériel minimum Cf. liste indiquée au CAO.

N.B.: Les offres non-conformes aux conditions de cet avis ou parvenues après la date et l'heure limite sus-indiquée seront automatiquement rejetées.

Pour plus d'informations contacter la Direction Régionale de Tunis Tél.: 71.794.806 - 71.847552 - 71.791.374 et 71.788.522.